



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Analyse des volets Affaires étrangères et Immigration du Projet de Budget 2017
- 7050 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :
 - 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
 - 2) la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier
 - 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale
 - 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
 - 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs
 - 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
 - 7) le Code de la sécurité sociale
 - 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016
 - 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
 - 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
 - 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
- 7051 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2016 - 2020
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
2. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen (semaine de session du 21 au 24 novembre 2016)
3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 novembre 2016

4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Ungeheuer, Mme Sandra Thein, Mme Esther Mertes, Mme Manon Unsen, MAEE

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Claudia Dall'Agnol

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Vice-Président de la Chambre des Députés

*

1. **Analyse des volets Affaires étrangères et Immigration du Projet de Budget 2017**

7050 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :**

- 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
- 2) la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier
- 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale
- 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
- 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs
- 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
- 7) le Code de la sécurité sociale
- 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016
- 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
- 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
- 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

7051 **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2016 – 2020**

Le budget du département des Affaires étrangères et européennes se chiffre à 51.499.354 euros en dépenses courantes, soit une progression de 1,38 %. N'y sont pas inclus les salaires de l'administration gouvernementale et du corps diplomatique (imputés au budget du Ministère de la Fonction publique), ni les départements de la Défense et de la Coopération et de l'Action humanitaire. 1.205.200 euros s'y ajoutent en dépenses en capital, soit une progression de 22,13 %. La progression des dépenses courantes de 1,38 % est moins importante que l'inflation estimée par l'IGF à 1,6 %. La progression des dépenses en capital est due en premier lieu à l'ouverture d'une nouvelle mission diplomatique au Brésil (196.000 euros). La résidence commune du Benelux auprès de l'OCDE a été vendue, de sorte que 921.000 euros en quote-part seront retournés à la Trésorerie de l'Etat.

La section des dépenses générales du Ministère (Section 01.0) progresse de 12 %. Cette augmentation résulte pour l'essentiel de l'avancée dans la mise en place de la Cour d'appel et du greffe de la juridiction unifiée en matière de brevet européen. Au cours du Conseil Compétitivité d'aujourd'hui, la Grande-Bretagne annoncera si elle ratifiera la Convention afférente. Faisant partie des trois grands Etats membres dont la ratification est requise (car disposant d'une première instance), une non-ratification de la part de la Grande-Bretagne nécessiterait soit une renégociation de la Convention, soit une solution juridique permettant la mise en œuvre. Dans le cas d'une ratification par la Grande-Bretagne, la juridiction unifiée pourra devenir opérationnelle en 2017.

L'augmentation de l'article 12.340 (Comité de coordination pour l'implantation d'institutions d'organismes européens) est due aux indemnités destinées à Luxcongrès (94.000 euros) pour couvrir les frais de la mise à disposition de l'European Convention Center à la Commission européenne pendant 20 jours par an pour une durée de 4 ans. Les recettes budgétisées de cette action se chiffrent à 1.000.000 euros environ.

Les contributions à des organismes internationaux (Section 01.2) baissent d'environ 1,7 millions d'euros par rapport à 2016. Ceci est dû en partie à la diminution du budget global de l'Organisation des Nations Unies et à la baisse du quote-part du Luxembourg pour ce budget.

La section budgétaire pour les relations économiques internationales (Section 01.3) connaît une augmentation sensible (27%) qui s'explique par l'intensification des activités dans le cadre de la stratégie gouvernementale « Image de Marque du Luxembourg » (« Nation branding »). En 2017, une campagne sera lancée pendant plusieurs semaines sur cinq grandes chaînes de télévision internationales. Par ailleurs, des campagnes d'image de marque accompagneront le départ d'une étape du Tour de France en 2017 à Mondorf-les-Bains.

La section 01.1 « Missions luxembourgeoises à l'étranger » progresse légèrement pour permettre l'ouverture d'une nouvelle ambassade au Brésil. Celle-ci débutera avec une équipe restreinte dans des bureaux situés au sein de l'Ambassade de la Belgique à Brasilia, en vue de l'ouverture éventuelle, dans deux ou trois ans, d'une représentation à Sao Paulo. L'ambassadeur

pourra être co-accrédité dans d'autres pays de l'Amérique du Sud, dont p. ex. la Colombie. Les coûts des locaux se limitent actuellement aux frais de fonctionnement.

La section 01.4 « Immigration » progresse en raison d'une augmentation des dépenses courantes de 10% et de dépenses supplémentaires pour interprétation, frais médicaux et frais de voyages dans le cadre des mesures de relocation et de réinstallation. Les frais pour la réinstallation sont remboursés à 75%, et ceux pour la participation aux missions de l'EASO et de Frontex à presque 100%. Les retours seront imputés à la Trésorerie de l'Etat. Par ailleurs, le crédit pour les titres de séjour (article 12.300) est doté d'une somme couvrant trois ans, la prochaine échéance étant 2017.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

L'ambassade à Brasilia aura une entrée séparée avec une certaine visibilité. La colocation avec l'Ambassade de Belgique n'est pas une solution à longue durée, mais permettra de trouver sur place les meilleures solutions pour installer une ambassade plus représentative. Pas à pas, des co-accréditations dans d'autres pays sud-américains à partir du Brésil pourront suivre.

L'article budgétaire pour l'image de marque du Luxembourg couvre la totalité des frais du « Nation branding ». Plusieurs fonctionnaires sont situés physiquement auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes, tandis que la Secrétaire d'Etat responsable pour la campagne et d'autres fonctionnaires sont situés au Ministère de l'Economie. La décision d'imputer les frais au budget du Ministère des Affaires étrangères et européenne a été prise il y a quatre ou cinq ans dans la perspective que la promotion de l'image de marque se fera en premier lieu par le biais des ambassades. Une liste détaillant les initiatives prises dans le cadre du « Nation branding » sera transmise aux membres de la commission. En 2016, les dépenses ont servi à organiser une grande conférence en janvier (33.000 euros), au co-financement de plusieurs projets d'image de marques dans le cadre d'événements sportifs (60.000 euros), à l'encadrement d'une visite d'Etat en Finlande (35.000 euros), au financement d'un workshop (6.000 euros), à l'inauguration de la « Place du Luxembourg » au sein de l'Europapark Rust (8.000 euros), au financement de l'initiative « Créathon » (32.000 euros), à l'élaboration de logos et d'une charte graphique (110.000 euros), à la production de deux films sur le Luxembourg (110.000 euros), au financement d'un grand événement public pour présenter la campagne (35.000 euros), au financement d'une campagne de communication sur les réseaux informatiques (210.000 euros), au lancement du site internet « Inspiring Luxembourg » mettant à disposition des photos et du matériel de promotion du Luxembourg (80.000 euros), au soutien des réseaux consulaires et diplomatiques (30.000 euros) et au financement d'une activité de promotion à l'aérogare du Findel (60.000 euros). Pour 2017, 90.000 euros sont prévus pour le consulting, 50.000 euros pour la continuation du site « Inspiring Luxembourg », 130.000 euros pour la promotion dans le cadre d'événements sportifs, 120.000 euros pour la promotion dans le cadre de visites d'Etat et autres visites, 120.000 euros pour la production d'un nouveau film, 90.000 pour une campagne sur les réseaux sociaux, 326.000 euros pour la production et la diffusion initiale d'un spot télévisé, et 1.000.000 euros pour une grande campagne de diffusion du spot télévisé sur des chaînes internationales de grande envergure (CNN, TV-5, CCTV, etc.).

Les indemnités de poste n'augmentent pas. Il est vrai que certains postes diplomatiques entraînent plus de désavantages que d'autres, notamment en ce qui concerne la scolarisation des enfants. En restant dans le cadre du statut financier, des avantages comme des jours de congés supplémentaires ou un deuxième voyage statutaire sont accordés pour des postes très éloignés ou situés dans des pays à conditions de vie plus dures (« hardship »). Le représentant de la sensibilité politique ADR soutient l'idée des avantages financiers, mais donne à considérer qu'il faut aussi procurer aux diplomates et aux fonctionnaires installés à l'étranger une certaine sécurité juridique, par exemple en ce qui concerne la résidence habituelle.

2. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen (semaine de session du 21 au 24 novembre 2016)

Aucun membre luxembourgeois du Parlement européen n'étant présent, ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 novembre 2016

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Le représentant de la sensibilité politique ADR remercie le Président de la commission d'avoir transmis la demande de recevoir des détails sur les obligations dans le cadre des accords de Minsk au Ministère des Affaires étrangères et européennes. Il déplore le fait que le programme d'une récente visite du Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie n'ait pas prévu un entretien avec la présente commission.

Luxembourg, le 30 novembre 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Vice-Président,
Laurent Mosar